

Intra CL

Public

1 groupe de 13 agents de la Caf de Seine Maritime : contrôleurs des aides financières collectives en CAF

Modalités pratiques

2 jours soit 14 heures de formation
Calendrier - Lieux - Modalités d'accès :
Planification sur le site EGOc [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Catégorie

Formations
Chantiers locaux

Tarifs

4500.00

Modalités d'animation

Formateur

Jean-Luc GAUDIN

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

4500.00

Crèches d'entreprise Entreprises de crèche CAF 76

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

Contenu

Durée-Dates-Horaires-Lieu

Durée : 2 jours

- Les **11-12 mai 2017**

La formation se déroulera de 9 h à 17h.

Lieu : **ROUEN** – Dans les locaux de l'Institut 4.10, Avenue de Bretagne

Contenu

Le développement des entreprises de crèche

Le panorama des leaders nationaux.

Les entreprises régionales.

Les porteurs locaux.

Les leviers de développement.

Entreprises de crèche: les statuts juridiques

La Société à Responsabilité Limitée (SARL), par action simplifiée (SAS).

La société coopérative (SCIC ou SCOP), la société publique locale (SPL).

Création, modalités de fonctionnement, pouvoirs et pièces juridiques.

La fiscalité des entreprises de crèche et des crèches d'entreprises

o L'assujettissement à la TVA :

- L'exonération spécifique aux EAJE (périmètre et limites),

- Les conséquences pour l'étude des dossiers de financement

Les conséquences pour la liquidation de la PSU

- o L'assujettissement à l'impôt sur les sociétés

- Principes généraux pour les entreprises

- Les associations soumises aux impôts commerciaux

L'étude des montages juridiques économiques et financiers

- o La séparation entre propriété immobilière et exploitation de la crèche

- Le recours à une SCI

- La mutualisation des subventions d'investissement via une structure immobilière

- o Les différents types de baux (commercial, emphytéotique, construction,..)

- o Le portage immobilier via un crédit bailleur ou un bailleur social

- o La notion de promoteur

L'étude du modèle économique

- o La réservation de place par les entreprises ou administrations

- La déductibilité des frais engagés au regard de l'impôt sur les sociétés

- Le crédit impôt famille

- o Les critères de viabilité d'une entreprise de crèche

Travaux sur cas réels reflétant la diversité des cas rencontrés.

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques.

Travaux sur cas réels choisis dans un but pédagogique et reflétant la

diversité des situations rencontrées sur le terrain.

Formateur

Jean-Luc GAUDIN, Conseiller Gestion

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
